

# La reconnaissance faciale encadrée

**VIE PRIVÉE** La Commission nationale informatique et libertés a tracé les « lignes rouges » à ne pas franchir lorsqu'on utilise ce dispositif

Comment éviter de tomber dans une société entre « Black Mirror » et « Big Brother » ? La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) a esquissé les limites à ne pas franchir dans l'utilisation de la reconnaissance faciale, en matière de respect de la vie privée notamment. « Tout n'est pas et ne sera pas permis », prévient-elle dans un rapport. Que ce soit dans « 1984 », le roman de George Orwell, ou dans la série télévisée britannique d'anticipation, où un lecteur implanté dans l'œil permet un accès à Internet et à ses données personnelles, la reconnaissance faciale est depuis longtemps associée à une restriction des libertés.

## Pas autorisée dans les lycées

S'il ne s'oppose pas sur le principe à l'utilisation de ce dispositif, le gendarme français des données personnelles met justement l'accent sur plusieurs exigences pour en encadrer l'expérimentation. D'abord, « dessiner des frontières » avant tout usage, afin de définir le champ de ce qui est « souhaitable » politiquement et socialement, et de ce qui est « possible » technologiquement et financièrement.

La Cnil rappelle, par exemple, qu'elle reconnaît la légitimité de certaines pratiques, comme le contrôle de l'accès au carnaval de Nice, sur un échantillon de volontaires. À l'inverse, elle indique qu'elle s'est opposée à son usage pour l'accès à des établissements scolaires. Fin octobre, l'institution n'a pas validé la mise en place d'un portique virtuel de contrôle d'accès par reconnaissance faciale dans le lycée niçois des Eucalyptus et le lycée Ampère à Marseille.



Dispositif de reconnaissance faciale dans une banque espagnole, à Barcelone. ILLUSTRATION AFP

L'organisme recommande également de veiller au respect des données personnelles qui pourraient être utilisées via la reconnaissance faciale. Elle met en avant quelques points cardinaux à respecter : le consentement des personnes ciblées, le contrôle des données par les individus, la transparence, le droit de retrait du dispositif et d'accès aux informations, ou encore la sécurité des données biométriques.

Enfin, la Cnil préconise une véritable démarche expérimentale afin de « tester et de parfaire des solutions techniques respectueuses du cadre juridique ».

La reconnaissance faciale a fait d'énormes progrès ces dernières années grâce aux avancées tech-

nologiques de l'intelligence artificielle. Elle est notamment massivement utilisée en Chine.

## Bientôt à Paris-Orly

En France, le groupe ADP compte expérimenter cette technologie l'an prochain à l'aéroport de Paris-Orly, où la reconnaissance faciale permettra aux passagers de passer différents contrôles, de l'enregistrement à l'embarquement.

Le ministère de l'Intérieur expérimente par ailleurs Alicem, une application qui donnera aux utilisateurs de smartphones un sésame pour accéder à des services en ligne nécessitant une forte sécurité d'identification en échange d'une étape de reconnaissance faciale.

## 24 HEURES EN FRANCE

### Un homme tué accidentellement par un chasseur

**CHARENTE-MARITIME** Un septuagénaire, habitant de Burie, a été mortellement atteint, hier, alors qu'il était parti à la cueillette aux champignons, à Villars-les-Bois, à l'est de Saintes (17). Selon les premiers éléments, le chien du chasseur aurait aboyé en percevant des mouvements derrière des fourrés. Il aurait alors tiré sur ce qu'il pensait être un gibier. L'enquête a été confiée à la gendarmerie de Saint-Jean-d'Angély. Le parquet a missionné l'Office national de la chasse et de la faune sauvage comme expert technique.

### 6 000 agents parisiens redéployés en région

**FONCTION PUBLIQUE** Près de 6 000 fonctionnaires, soit 2 000 de plus que prévu, vont voir leurs postes transférés hors de Paris à l'horizon 2022, a annoncé, hier, Édouard Philippe, en ajoutant que 460 maisons France Services ouvriront en janvier 2020. Alors que cette opération de relocalisation des services d'administration centrale devait concerner initialement 4 000 agents, le Premier ministre a décidé d'étendre le mouvement afin de « remettre des forces sur le terrain ». Celles-ci se déploieront « non pas dans les grandes capitales régionales, mais bien au niveau départemental, voire infra-départemental », a-t-il précisé.

### Ségolène Royal a-t-elle abusé de fonds publics à des fins personnelles ?



**POLÉMIQUE** Franceinfo a révélé, hier, que Ségolène Royal, ambassadrice chargée de la négociation internationale pour les pôles arctique et antarctique, utilise partiellement ses collaborateurs et l'enveloppe financés par le ministère des Affaires étrangères (100 000 euros de frais de mission par an) dans la promotion d'autres activités. Des « insinuations » « calomnieuses », selon l'ancienne ministre de l'Environnement qui envisage de porter plainte. Selon la chaîne d'information, son assistante personnelle et son conseiller en communication attachés à son cabinet l'ont, ensemble ou séparément, accompagnée à plusieurs reprises sur des événements sans rapport avec son activité d'ambassadrice. Ces sa-

### LE CHIFFRE DU JOUR

**1159** Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2019, 1 159 expulsions ont été recensées en France, et exécutées par les forces de l'ordre. Près de 63 000 personnes vivaient dans ces abris informels, essentiellement des migrants.

lariés du Quai d'Orsay auraient effectué des missions au profit de la fondation de Ségolène Royal, Désirs d'avenir pour la planète. Certaines des activités pointées concernent la promotion du livre de l'ex-ministre socialiste. Franceinfo relève aussi des factures de taxis élevées, par exemple un total de 1 430 euros pour le mois de novembre 2017, contrairement aux instructions du ministère demandant aux ambassadeurs d'éviter l'utilisation « onéreuse » des taxis. ARCHIVES AFP

### Hôpital : nouvelle mobilisation le 30 novembre

**SANTÉ** Au lendemain de la forte mobilisation des personnels hospitaliers, qui a poussé Emmanuel Macron à promettre des « décisions fortes » pour la semaine prochaine, le collectif Inter-Hôpitaux a appelé à une nouvelle « manifestation nationale » le samedi 30 novembre. Le président de la République a promis un plan « conséquent », qui sera présenté mercredi 20 novembre par le Premier ministre. Les médecins hospitaliers se sont fortement mobilisés jeudi : plus de 25 % s'étant déclarés grévistes sur toute la France, comme 12 % des autres personnels, selon les chiffres du ministère de la Santé, communiqués hier.

### La justice donne une chance aux redoublants sans affectation

**ÉDUCATION** La justice a ordonné l'inscription en lycée de cinq redoublants de terminale des Hauts-de-Seine, qui restaient toujours sans affectation plus de deux mois après la rentrée scolaire. « J'espère sincèrement que cette décision fera jurisprudence (et) permettra aux dizaines d'élèves sans solution ou avec une solution au rabais d'avoir une deuxième chance pour passer leur baccalauréat dans de bonnes conditions », s'est félicitée la FCPE 92.

### SUD OUEST.fr

Vingt ans après, un violeur trahi par son ADN

## Moins de morts sur les routes

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE** 252 personnes sont mortes sur les routes, le mois dernier, soit une baisse de 8 %

Le nombre de morts sur les routes de France métropolitaine a baissé de 8 % en octobre, avec 252 personnes tuées, soit 22 de moins qu'en octobre 2018, a annoncé, hier, la Sécurité routière. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 2 695 automobilistes sont décédés sur la route, soit une de plus qu'à la même période l'an passé. L'année 2018 s'était conclue sur une baisse « historique » de la mortalité routière en métropole (3 248 tués, 3 488 avec l'Outre-mer).

« C'est un chiffre extrêmement positif, il s'agit du mois d'octobre le moins meurtrier que nous ayons connu (dans l'histoire des statistiques routières, ndlr). Nous faisons mieux que l'an dernier (274 morts en octobre 2018), c'est un encouragement et une preuve que l'on peut toujours faire

mieux », s'est félicité le délégué interministériel la Sécurité routière, Emmanuel Barbe.

### Moins de blessés

Cette baisse, qui confirme celle de septembre (-2,8 %), permet de compenser un premier trimestre (+9,3 %) et un mois d'août (+17,9 %) particulièrement meurtriers.

Elle « concerne principalement les piétons alors que la mortalité des cyclistes, motocyclistes et automobilistes affiche une légère hausse », selon le communiqué. Les autres indicateurs sont également en baisse. Le nombre d'accidents corporels s'établit à 5 093, soit 408 de moins qu'en octobre 2018 (-7,4 %). Le nombre de blessés est aussi en baisse de 4,1 % (6.413,



Cette baisse concerne principalement les piétons.

ARCHIVES ILLUSTRATION « SUD OUEST »

soit 275 de moins qu'en octobre 2018).

En outremer, 20 personnes ont perdu la vie sur les routes, soit le même chiffre qu'en 2018, tandis que le nombre d'accidents corporels est globalement stable (+1) et le total de blessés en baisse (-12).

### EN BREF

#### ENQUÊTE

Deux nouveaux suspects dans l'enquête sur un projet d'attaque contre le président Emmanuel Macron en novembre 2018 ont été présentés, hier, à un juge antiterroriste en vue d'une mise en examen.

#### ISLAM

Le secrétaire d'État à l'Intérieur Laurent Nuñez a annoncé, hier, que les autorités avaient fermé des débits de boisson, écoles et lieux de cultes dans

une quinzaine de quartiers en France « frappés par l'islamisme politique et le communautarisme ».

#### INTEMPÉRIES

Plus de 200 000 foyers étaient encore privés d'électricité, hier, après une importante chute de neige en Rhône-Alpes, qui a causé la mort d'un automobiliste jeudi soir - écrasé par un arbre - et perturbé le trafic sur plusieurs axes routiers et ferroviaires.